

5 Dès lors, nous devons nous méfier des innovations en matière de financement de la protection sociale⁴ qui sont fermement ancrées dans une logique de privatisation, comme les contrats d'impact social (CIS). Cette méthode est présentée comme une solution fondée sur des preuves⁵. Le lancement en Colombie de CIS en 2017 a été annoncé comme un mécanisme de partenariat public-privé innovant de financement de la protection sociale⁶. Le cas de la Colombie est révélateur de l'expansion de projets de CIS qui constitue une nouvelle facette de la privatisation furtive⁷. Toutefois, les partenariats public-privé présentent en général « de multiples insuffisances et des avantages limités⁸ » et ne devraient pas être pris en considération pour le financement de la protection sociale.

6 L'ISP s'engage dans des travaux de recherche et dans l'action sociale en matière de politiques, conformément à la Recommandation n° 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, particulièrement dans la sous-région de l'Amérique latine. L'exemple d'AMUSSOL en République dominicaine montre que l'« encouragement à se formaliser » est nécessaire pour consolider les acquis de l'expansion de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle⁹. Le rôle central du financement public de la sécurité sociale pour parvenir à la protection sociale universelle est également lié.

7 Le projet de rapport sur le développement dans le monde de 2019 (« 2019 World Development Report ») présente, par exemple, la protection sociale universelle comme un mécanisme de réaction au nombre grandissant de personnes qui ne sont pas couvertes par des régimes contributifs en raison de la nature évolutive du travail. Toutefois, la nature évolutive du travail n'est pas seulement d'or-

dre technique. Le travail précaire est de plus en plus répandu, précisément parce que les dispositifs de protection des institutions du marché du travail ont été réduits au cours des dernières décennies. En substance, la « protection sociale universelle » telle qu'elle est prévue dans le rapport ressemble plus à une nouvelle forme de prestations sociales ciblées et de filets de protection sociale, d'une part, et à un développement de la protection sociale des institutions financières internationales qui devient des dépenses sociales, d'autre part. En outre, le Comité directeur de l'Université mondiale du travail a justement souligné que la proposition du projet de rapport équivalait effectivement à transférer tout le poids du financement de la protection sociale à l'État-nation, et ce au bénéfice des entreprises multinationales.

8 Comme le souligne Ortiz et al (op cit), nombreuses sont les preuves qui démontrent que le principal défi des dépenses en protection sociale n'est pas vraiment le manque de ressources, mais plutôt les choix de politique publique, y compris ceux inspirés des conditions posées par les institutions financières internationales, et la préférence tacite que les États accordent au profit plutôt qu'aux personnes. Le resserrement artificiel du financement de la protection sociale a été aggravé par l'austérité et par les précédentes réformes du travail, notamment le gel et l'abaissement des salaires minimaux, la déréglementation du marché du travail, la privatisation de la sécurité sociale et les régimes de protection sociale ciblés¹⁰.

9 C'est pourquoi nous appelons à des efforts conjoints visant à abandonner les moyens dits « innovants » qui ne s'inscrivent pas manifestement dans une logique de lutte contre l'austérité et fondée sur les droits humains. La protection sociale repose sur notre solidarité en tant qu'êtres humains et sur la

primauté d'un financement et de prestations publics. Elle doit par conséquent reposer sur d'autres domaines pertinents de notre travail en tant que syndicats, notamment la justice fiscale et le renforcement de la coopération au développement axée sur les citoyens.

Septembre 2018



Rapport de l'Internationale des Services publics en vue de la conférence internationale sur le financement de la protection sociale, organisée par la Confédération syndicale internationale (CSI) et Friedrich Ebert Stiftung (FES) les 17 et 18 septembre 2018, à l'International Trade Union House à Bruxelles, Belgique.

1. Article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme
2. Pacte international relatif aux droits sociaux et économiques, Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) de l'Organisation internationale du travail, 1952, ODD 1.3
3. Ortiz, I., Cummins, M. et Karunanethy, K., 2015. Fiscal space for social protection and the SDGs: Options to expand social investments in 187 countries., ESS Working Paper 48, Organisation internationale du travail, Genève
4. <http://socialprotection.org/learn/blog/innovations-social-protection-financing-impact-bonds>
5. Sharma, A., 2017. Innovations in social protection financing: Impact Bonds. <http://socialprotection.org/learn/blog/innovations-social-protection-financing-impact-bonds>
6. Ortiz et al, op cit.
7. <https://nupge.ca/sites/default/files/documents/Privatization-by-Stealth-Oct-2016.pdf>
8. <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=45153>
9. Ghesquière, H., 2016, AMUSSOL : l'accès à la sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle en République Dominicaine, WSM Rapport thématique Amérique latine n° 2, Wereldsolidariteit – Solidarité Mondiale.
10. <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Development/IEDebt/LetterWorldBankAugust2018.pdf>

Rapport de l'Internationale des Services Publics :

Financement de la protection sociale

L'Internationale des Services publics salue l'initiative du mouvement syndical international visant à rechercher de nouveaux moyens de financer la protection sociale à l'échelle nationale et internationale. Nous participons par conséquent à la conférence internationale organisée à cette fin par la Confédération syndicale internationale et Friedrich Ebert Stiftung.

Dans ce contexte, nous présentons les points suivants en vue de nourrir le discours lors de la conférence.

- 1** Le point de départ, dont nous convenons tous, est que la protection sociale est un droit humain¹ essentiel au développement durable, y compris à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et à la création d'une société plus inclusive. Par conséquent, les gouvernements sont tenus de prendre des mesures décisives, au niveau national et international, en vue de parvenir à la protection sociale universelle².
- 2** L'argument selon lequel la protection sociale est trop coûteuse n'est pas recevable, car il existe d'autres options, même dans les pays les plus pauvres³. Ces options comprennent la réaffectation des dépenses publiques, l'augmentation des recettes fiscales, l'élargissement de la couverture de sécurité sociale et des revenus de contribution, la suppression des mouvements illicites de capitaux, l'utilisation de réserves budgétaires et de change, la gestion des dettes par exemple en empruntant ou en restructurant la dette existante, et l'adoption d'un cadre macroéconomique plus accommodant.
- 3** Nul ne peut nier qu'il existe des obstacles au financement de la protection sociale. Ceux-ci s'inscrivent toutefois dans le contexte plus large du « consensus

» néolibéral dont les piliers sont les coupes dans les dépenses sociales, la privatisation et la déréglementation. Pour relever les défis du financement de la protection sociale, nous devons exercer une influence sur les politiques. Cette influence devrait inclure une autre approche qui place manifestement le profit après les personnes dans les processus politiques nationaux et internationaux.

- 4** Les dix années de crise financière et économique mondiale et de mesures d'austérité ont uniquement aggravé la vulnérabilité de la plupart des populations, particulièrement dans les pays à faible et à moyen revenus. Il est donc essentiel pour le mouvement syndical et pour la société civile d'envoyer un message clair selon lequel le financement de la protection sociale durable est non seulement possible mais aussi nécessaire pour assurer la stabilité sociale et la reprise économique. Les travailleurs et le mouvement plus large de la société civile doivent clairement faire entendre leur voix dans le discours sur le développement et dans le processus politique en faisant valoir que seule une approche fondée sur les droits peut garantir cela.

